

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

**SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR
GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés les 27 janvier et 24 mars 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations inscrites à l'annexe 1, pour un montant total de subventions de 243 887 €, au bénéfice de COLMAR Agglomération, de la commune de MONTREUX-JEUNE, du SIVOM des Eaux de l'Ohmbach, des communes de BELLEMAGNY et de MASEVAUX-NIEDERBRUCK.

Lors de ses réunions du 27 janvier et 24 mars 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du Conseil départemental a proposé l'inscription des opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR) : Programme 2017

Territoire « Colmar, Fecht et Ried » :

Colmar Agglomération: 1 opération d'assainissement à Walbach représentant 135 000 € HT de travaux et 40 500 € de subvention (taux de 30 %).

Territoire « Florival Vignoble Rhin » :

SIVOM des Eaux et de l'Assainissement de l'Ohmbach: 1 opération d'alimentation en eau potable (étanchéification des réservoirs et de la source à Soultzmatt) représentant 25 260 € HT de travaux et 8 841 € de subvention (taux de 35%).

Territoire « Thur-Doller » :

Commune de MASEVAUX-NIEDERBRUCK: 1 opération d'alimentation en eau potable (sécurisation de l'alimentation en eau potable tranche 2016) représentant 457 291 € HT de travaux et 160 052 € de subvention (taux de 35%).

Territoire « Sundgau » :

Commune de BELLEMAGNY : 1 opération d'assainissement (réhabilitation de 5 dispositifs d'assainissement non collectif) représentant 52 470 € HT de travaux et 10 494 € de subvention (taux de 20 %).

Commune de MONTREUX-JEUNE : 1 opération d'assainissement (collecte des eaux usées secteur des « Mouillates ») représentant 40 000 € HT de travaux et 24 000 € de subvention (taux de 60 %).

Dans ces conditions, je vous propose donc d'affecter définitivement ces opérations sur les crédits de la DSUR, gérés par l'Agence de l'Eau, pour un montant cumulé de subventions de 243 887 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN